



# WARLUS - INFOS

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Sommaire

*Conseil Municipal* P. 1 à 3  
*Retour sur Halloween* P. 3/4  
*Le carnet de Warlus* P. 4  
*Passage de la balayeuse* P. 4  
*Le 11 Novembre* P. 4

Le Conseil Municipal s'est réuni le **lundi 17 Octobre 2022**. Nous vous présentons ci-dessous un résumé des sujets abordés :



### 1 – Eclairage public

En raison de l'augmentation du coût de l'énergie et des impératifs environnementaux, comme de nombreuses communes voisines, nous avons décidé de réduire l'éclairage public la nuit.

Eclairer à 5 heures du matin paraît inutile. Il faut toutefois tenir compte du premier bus qui quitte Warlus à 7 h 04 pour emmener les lycéens vers Arras. C'est pourquoi, à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé une modification des horaires et s'est prononcé pour un éclairage le matin de 6 heures à 8 heures et le soir de 17 heures à 23 heures.

### 2 – Noël dans notre commune

**Pour les aînés**, nous constituerons les colis en privilégiant les produits locaux, comme les années précédentes.

**Pour les enfants**, nous envisageons comme l'an dernier un cadeau avant 7 ans et une carte cadeau à partir de 7 ans, jusqu'à 12 ans.

**La distribution des colis aux aînés aura lieu le samedi 17 Décembre 2022 dans la matinée. Le passage du Père Noël dans les rues de la commune est prévu ce même samedi 17 Décembre dans l'après-midi.**

### 3 – Sécurité rue de Berneville

Plusieurs solutions ont été évoquées. Mais comme il s'agit d'une route départementale, il faut avant tout connaître l'avis du Conseil Départemental sur les possibilités et les contraintes à respecter pour réduire la vitesse des automobilistes qui ne respectent pas la limitation de 50 km/heure en agglomération. Le Conseil est d'accord pour consulter au préalable les services techniques départementaux.

Une réunion en mairie avec des responsables techniques départementaux a eu lieu le 7 Novembre 2022. Nous ne manquerons pas de vous informer des décisions prises à ce sujet.





#### 4 – Décorations de Noël

En raison de la situation énergétique, il paraît difficile d'envisager l'achat d'illuminations supplémentaires pour le moment. Nous ferons un effort sur la mairie et ses abords, où l'illumination sera effective de 17 à 20 heures.

L'idée est aussi de **faire participer les enfants à la décoration**. C'est pourquoi, deux sapins seront achetés et, nous invitons les enfants intéressés (avec leurs parents si ceux-ci le souhaitent) à venir décorer ces sapins devant la mairie **le dimanche 4 Décembre au matin à partir de 10 heures**. Chacun pourra apporter les décorations qu'il souhaite (fabrication personnelle ou objets de récupération ou provenant d'achats dans le commerce).

#### 5 – Pierres sur le chemin de St Omer

Pour éviter le passage de quads et d'autres véhicules dans le chemin de St Omer, interdit à la circulation sauf pour les engins agricoles, nous avons déjà évoqué la possibilité de poser un enrochement laissant passer les cyclistes, piétons et chevaux, plutôt qu'une barrière. L'exploitant agricole contacté n'y voit pas d'inconvénient dès lors qu'il aura toujours la possibilité d'accéder à l'entrée de ses pâtures. Les pierres seront donc posées après ces entrées. Le Conseil Municipal a donné son accord unanime à cette solution. Un devis sera demandé à une entreprise.

#### 6 - Désignation d'un correspondant incendie et secours

Le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 a défini les modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours.

Ce décret rappelle les missions d'information et de sensibilisation des habitants que le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire, exercer au sein de la commune. Il devient aussi le correspondant naturel pour toute question relevant de la sécurité incendie.

Guillaume RAVELLI-DAMIOLI, sollicité pour cette fonction, accepte de devenir le correspondant incendie et secours pour notre commune et sa désignation a été approuvée à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Il travaillera en relation avec le Centre d'Incendie et de Secours d'Avesnes-le-Comte auquel notre commune est rattachée.

#### 7 – Divers

##### 7 – 1 - Enquêtes publiques

Deux enquêtes publiques concernant l'épandage de coquilles d'œufs et l'épandage de lisier porcin sur certaines parcelles agricoles de notre commune ont été annoncées dans le Bulletin Municipal n° 25 du 10 Octobre 2022.

Le Conseil Municipal devait également se prononcer sur ces deux projets et les plans cadastraux ont permis de situer l'implantation des parcelles concernées.

Compte tenu des émanations olfactives et de la proximité entre les parcelles et des habitations, ainsi que de la situation du village par rapport aux vents dominants, le Conseil Municipal a donné un avis défavorable pour chacun de ces deux projets.

##### 7 – 2 – Journée des correspondants Défense

Guillaume RAVELLI-DAMIOLI correspondant défense de notre commune a assisté à cette réunion et nous a fait la restitution des sujets évoqués. Nous aurons l'occasion de revenir sur ces sujets.

##### 7 – 3 – SMAV

Le Syndicat Mixte Artois Valorisation est confronté à une équation technique et budgétaire compliquée avec la hausse générale des coûts et la baisse des recettes dans la filière des



déchets. Les trois intercommunalités de l'Arrageois (Communauté Urbaine d'Arras, Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois et Communauté de Communes du Sud Artois) bénéficiaires de ce service doivent augmenter leur participation pour un montant total de 2,6 millions d'euros.

Pour la CCCA, la rallonge est de 471 000 € soit une augmentation de 15.57 € par habitant qui sera valorisée dans la rubrique « Taxes ordures ménagères » des taxes foncières pour 2023.

Le tri va évoluer à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2023. Des réunions publiques d'information sont prévues, notamment à Avesnes-le-Comte le 21 Novembre. Pour plus d'informations, consulter le site du SMAV <https://www.sma62.fr>. Les stickers du nouveau tri seront distribués avec le prochain bulletin municipal.

#### 7 – 4 – Contrôle des assainissements individuels

Pour le moment, les travaux de mise en conformité des installations sanitaires ne sont exigés qu'en cas de changement de propriétaire de l'habitation concernée. Ces travaux doivent être effectués dans un délai d'un an à compter de l'acte de vente avec possibilité d'un an supplémentaire à condition de contacter le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) avant la fin du délai initial.

Un **contrôle de toutes les installations est prévu en 2028**, même s'il n'y a pas de changement de propriétaire, avec un délai de 4 ans pour se mettre aux normes.

#### 7 – 5 – Abri bus rue de Berneville

L'abri bus situé face au numéro 1 de la rue de Berneville n'a plus aucune utilité et se dégrade de plus en plus. Il est donc envisagé de le supprimer.

#### 7 – 6 – Lauréats du brevet et du baccalauréat

Le Conseil Municipal souhaite récompenser les lauréats du brevet des collèges et ceux du baccalauréat, mais ne dispose pas des renseignements lui permettant de contacter les intéressés. En conséquence, **il est demandé aux jeunes et adolescents qui ont obtenu ces diplômes en 2022, de se rapprocher de la mairie pour se faire connaître.**

## RETOUR SUR HALLOWEEN



Le lundi 31 Octobre, WLA s'est associé à la municipalité de WARLUS pour offrir une fête d'Halloween aux Warlusiens. Après un rassemblement à 18h à la salle polyvalente, deux groupes se sont formés : Les plus jeunes ont sillonné les rues de notre village pour y être particulièrement bien gâtés par les habitants.

Les plus téméraires ont dû affronter l'école de l'horreur, ayant revêtu une nouvelle décoration spécifique pour l'occasion.

La soirée s'est poursuivie dans la salle polyvalente où un concours de déguisement s'est tenu pour les enfants, ados et adultes.

Un marchand ambulant de pizzas a régalé les participants, ce qui a contribué à la réussite de cette agréable soirée.

## LE CARNET DE WARLUS

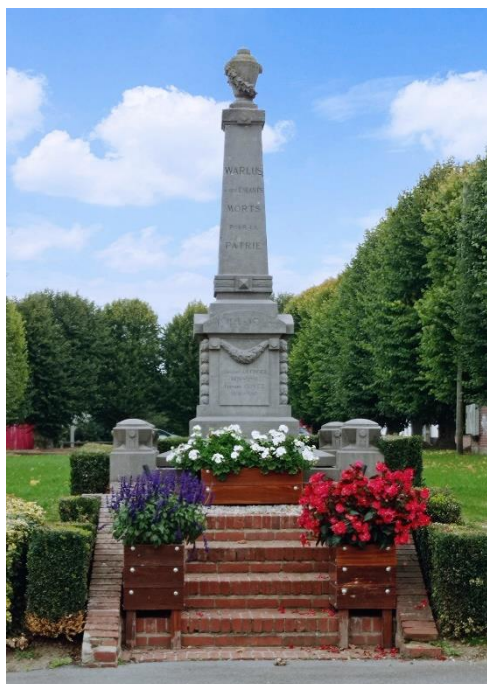


Le 30 Octobre 2022, Monsieur René FATOUX, domicilié 8 rue d'Agnez, nous a quittés à l'aube de ses 87 ans. A son épouse, à ses enfants, à toute la famille et à ses amis, le Conseil Municipal renouvelle ses sincères condoléances.

## PASSAGE DE LA BALAYEUSE

Le balayage des caniveaux de notre commune aura lieu le **mercredi 9 novembre dans la journée**. Il est demandé aux habitants de ne pas laisser leur véhicule en stationnement sur le domaine public, de façon à ne pas entraver ces travaux de nettoyage.

## CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE ET EXPOSITION



Comme chaque année, la cérémonie patriotique du **11 Novembre** sera l'occasion d'un moment de recueillement devant le monument aux morts. **Le dépôt de gerbes est prévu à 11 heures**. Les habitants sont invités à y participer.

Ensuite, **l'inauguration de l'exposition 1914-1918 est prévue à 11 heures 30** à la salle polyvalente. Elle sera suivie d'un vin d'honneur auquel les participants sont cordialement invités.

Cette exposition gratuite est ouverte à tous dès le vendredi 11 Novembre de 11 heures 30 à 18 heures puis le samedi 12 et le

dimanche 13 Novembre de 14 heures à 18 heures.

Des uniformes militaires d'époque et du matériel authentique de la Grande Guerre y seront présentés. Les feuillets matricules des mobilisés morts pour la France ont fourni des renseignements précieux sur ces enfants de Warlus qui ont donné leur vie pour la patrie. Un rappel de leur situation familiale et militaire permettra d'en savoir un peu plus sur ces villageois qui ont leur nom inscrit sur le monument aux morts.

